





Newsletter Assurances

Caisse maladie au 1.1.2025 / Examiner vos polices d'assurances / Conseil indépendant

Caisse maladie

Souhaitez-vous découvrir les modèles d'assurance alternatifs et plus avantageux dans <u>l'assurance</u> <u>de base selon la LAMal</u>? Avez-vous <u>des assurances complémentaires selon la LCA</u>, vous êtes en bonne santé et vous envisagez de changer d'assureur-maladie ?

Alors prenez contact avec nos partenaires Sanitas (contrat-cadre n° K003686) et SWICA (contrat-cadre n°1556308). Vous bénéficierez de conditions spéciales attrayantes.

C'est le bon moment pour un changement au 1er janvier 2025!

Vous pouvez aussi calculer vous-même votre offre directement sur notre site Internet.

Délai de résiliation de l'assurance de base

Votre résiliation doit parvenir à votre caisse maladie actuelle au plus tard le 29 novembre 2024.

Délai de résiliation de l'assurance complémentaire

En règle générale, la résiliation doit parvenir à votre caisse maladie actuelle au plus tard le **30 septembre 2024.** Renseignez-vous auprès de votre caisse maladie, car les délais de résiliation peuvent varier d'une caisse à l'autre.

Résiliez seulement après avoir reçu la confirmation d'acceptation de la nouvelle assurance (refus ou réserves selon l'état de santé sont à envisager).

Analyse polices d'assurances

En tant qu'avocat.e, vous êtes exposé.e à de nombreux risques. Quelles sont les assurances nécessaires et celles dont vous pouvez vous passer ?

Souhaitez-vous faire examiner vos polices d'assurance existantes sans engagement ? Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour toutes vos questions d'assurance. Profitez de nos services.

Envoyez-nous les copies de vos polices par poste ou par courriel.

Vous recevrez par la suite une analyse personnelle de vos polices avec des suggestions et remarques concernant votre situation actuelle d'assurance.

Conseil indépendant

Désirez-vous bénéficier de conseils indépendants sur toutes les questions d'assurances ? N'hésitez pas à nous contacter !